

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY LE VENDIN

-----  
**Séance du 21 mars 2022**  
-----

**Convocation du 11 mars 2022**

**Conseillers en exercice : 11**

**Conseillers présents : 10**

**Nombre de votants : 10**  
-----

L'an deux mil vingt deux, le lundi vingt-et-un mars à quatorze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNEAU Daniel, Maire.

Etaient présents : Mrs CHESNEAU Daniel – CHAUVEAU Davy- DURAND Rémy- Mmes PLESSIS Dominique - CHESNEAU Francine – Mrs DOLLE Jean-Marc – DE SOUSA Manuel - Mme JOLY Claudine – Mrs CROCHARD Christian - PRODHOMME Philippe

Absent : /

Absent excusé : Mme Sylviane FLEURY

Secrétaire de séance : Mr Rémy DURAND

-----  
**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28  
FEVRIER 2022**  
-----

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du lundi 28 février 2022 qui est approuvé à l'unanimité sans observation.

-----  
**OBJET : DEL2022-03-001: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMMUNE**  
-----

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Compte Administratif 2021 de la Commune qui se résume ainsi : Dépenses de Fonctionnement : 298.569,51 Euros, Recettes de Fonctionnement : 524.193,93 Euros, d'où un excédent de Fonctionnement de 225.624,42 Euros ; Dépenses d'investissement : 109.602,35 Euros, Recettes d'investissement : 84.388,52 Euros, d'où un déficit d'investissement de 25.213,83 euros. Excédent global de clôture : 200.410,59 Euros.

-----  
**OBJET:DEL2022-03-002:VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – LOTISSEMENT**  
-----

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Compte Administratif 2021 du lotissement qui n'a eu aucune écriture budgétaire : Dépenses de Fonctionnement : 0 Euros, Recettes de Fonctionnement : 0 Euros, d'où un résultat de Fonctionnement nul ; Dépenses d'investissement : 0 Euros, Recettes d'investissement : 0 euros, d'où un résultat d'investissement nul. Résultat global de clôture : néant.

**OBJET:DEL2022-03-003: TABLEAUX DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Le vingt-et-un mars deux mil vingt-deux, le Conseil d'administration réuni sous la présidence de **Mr CHAUVEAU Davy**, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par **Mr CHESNEAU, Maire**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Compte Administratif</b>						
Résultat Reportés	23.019,16	/	/	178.127,61	23.019,16	178.127,61
Opération de l'exercice	86.583,19	84.388,52	298.569,51	346.066,32	385.152,70	430.454,84
<b>TOTAUX</b>	<b>109.602,35</b>	<b>84.388,52</b>	<b>298.569,51</b>	<b>524.193,93</b>	<b>408.171,86</b>	<b>608.582,45</b>
Résultat de clôture	<b>25.213,83</b>	/	/	<b>225.624,42</b>	<b>25 213,83</b>	<b>225.624,42</b>
Restes à réaliser	7.636,00	12.334,00	/	/	7.636,00	12.334,00
Totaux Cumulés	32.849,83	12.334,00	/	<b>225.624,42</b>	32.849,83	<b>237.958,42</b>
Résultat définitifs	<b>20.515,83</b>	/	/	<b>225.624,42</b>	/	<b>205.108,59</b>

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Compte Annexe pour</b>						
Résultat Reportés	/	/	/	/	/	/
Opération de l'exercice	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résultat de clôture	/	/	/	/	/	/
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
Totaux Cumulés	/	/	/	/	/	/
Résultat définitifs	/	/	/	/	/	/

2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale aussi bien que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé le registre des délibérations : Mrs CHESNEAU D – CHAUVEAU D - DURAND R. – Mmes PLESSIS D - CHESNEAU F – Mrs DOLLE J-M – DE SOUSA M – Mme JOLY C – Mrs CROCHARD C - PRODHOMME P

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et s'est retiré.

---

**OBJET:DEL2022-03-004: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION  
COMMUNE – LOTISSEMENT DE LA VALLEE  
DRESSES PAR Mr Paul RICHOU et Mme Anne GUILLOU, Comptables**

---

Le Conseil Municipal :

➤ **Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

➤ **Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2021**.

➤ **Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2021** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

---

**OBJET:DEL2022-03-005: CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA VALLEE**

---

M. le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Lotissement de la Vallée » a été ouvert par délibération en date du 29 mars 2005 afin de répondre à la viabilisation de parcelles pour la vente de constructions habitables .

Compte tenu que la 1<sup>ère</sup> phase comprenant 10 lots est terminée depuis 2017 (dernières écritures) et que tous les comptes sont soldés (budget et stocks à 0) ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2016.

Le compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion 2021 dressé par le comptable public ont été votés le 21 mars 2022.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>:** ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement de la Vallée »

**Article 2:** DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

-----  
**OBJET:DEL2022-03-006: AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – COMMUNE**  
-----

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021, constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 225.624,42 € et un déficit d'investissement de 25.213,83 € décide de les affecter comme suit :

↳ **25.213,83 € au compte 001** (déficit invest.reporté) de l'investissement dépenses.

↳ Les restes à réaliser **4.698 € en excédent** additionné du déficit d'investissement de **25.213,83 € soit un montant total de 20.515,83 € au compte 1068** (excédent Fonct. Capitalisés) de l'investissement recettes.

↳ Le solde, 225.624,42 (excédent de fonctionnement) – 20.515,83 soit **205.108,59 € au compte 002** (excédent antérieur reporté) du fonctionnement recettes.

-----  
**OBJET:DEL2022-03-007: INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE**  
-----

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que le montant de l'indemnité pour le gardiennage de l'église pour l'année 2021 s'élevait au maximum à 479,86 euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice et 120,97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune (suivant circulaire 19 du ministère de l'intérieur du 23 mars 2021).

Considérant qu'il n'y a plus de prêtre rattaché à la commune, le Conseil municipal a désigné pour l'année 2022, Mme PRODHOMME Marie-Odile domiciliée en cette commune, 44 rue de Normandie, responsable du gardiennage de l'église et décide de lui verser l'indemnité.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer à Mme PRODHOMME Marie-Odile, une indemnité de 120 euros pour le gardiennage de l'église pour l'année 2022.

-----  
**OBJET:DEL2022-03-008: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**  
-----

Mr le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

↳ **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

↳ **FIXE** pour 2022 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière sur bâti	44,01%	<b>44,01%</b>
Taxe foncière sur non bâti	41,42%	<b>41,42%</b>

---

**OBJET: DEL2022-03-009: VOTE DES SUBVENTIONS 2022**

---

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2022 d'un montant total de 4.076,50 euros.

Ecole St Joseph Pré en Pail	150,00 €	Club des Aînés Neuilly	150,00 €
Ecole Ste Marie La Ferté-Macé	300,00 €	La truite Neuilly Madré	100,00 €
La ligue	40,00 €	Comité des fêtes Neuilly	900,00 €
Coopérative scolaire Neuilly	1.612 € (animations, à verser à la demande) + 374,50 euros (compensation CCA) = 1.986,50 €	FC de l'Aisne (foot)	350,00 €
ADMR du Pays de Pail	100,00 €		

---

**OBJET: DEL2022-03-010: LOCATION - LOCAL ANCIENNE EPICERIE**

---

Considérant que le local de l'ancienne épicerie est vacant depuis sa fermeture en 2016,  
Considérant qu'il demeure sans activités et que les recherches pour une ouverture de commerce n'ont pas abouties,  
Considérant la demande de Mr BRANDRICK Paul et Madame BOROWIAK Sylwia, souhaitant louer le local à titre d'entrepôt,

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte de louer le local de l'ancienne épicerie à Mr BRANDRICK et Mme BOROWIAK
- décide de fixer le loyer mensuel hors charges au montant de 300 € par mois,
- Accepte d'établir un bail classique de location par l'office de Me PERROT-GAULON, notaire à Pré-en-Pail-Saint-Samson dès que possible.
- La durée de location sera de un an renouvelable par tacite reconduction
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, ou en son absence, un adjoint

---

**QUESTIONS DIVERSES**

---

- > Elections présidentielles : les tours de garde ont été établis par les élus
- > Conseil d'école : le compte rendu est acté par les élus

---

**QUESTIONS ORALES**

---

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 17 heures 00.